

COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EYRIEUX AUX SERRES
COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE DU 18 JANVIER 2010
COMPTE-RENDU

Présents : Dominique ALLAIN, Robert LAVIS, Annie LOUIS, Didier PICHERAL, Jacques PLUMECOCQ, Roland ROUCAUTE, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VIDIL, Béatrice MAIRE

Dominique ALLAIN précise qu'en l'absence de Bruno MONNIER, le point sur le bilan de l'observatoire de l'habitat est reporté.

La commission souligne néanmoins la très bonne initiative que représente cet observatoire.

Dominique ALLAIN précise qu'il faudra l'articuler, mode non défini à ce jour, avec celui du Smeov.

Annie LOUIS rappelle que l'initiative de créer un observatoire à plus grande échelle, sans prendre en compte l'existant et les retours d'expérience de territoire comme Eyrieux aux Serres, a fait l'objet d'une intervention de sa part en réunion du Smeov.

Réflexion sur la possibilité de mettre en place une nouvelle taxe sur les logements vacants

Dominique ALLAIN précise que même si ce point est à l'ordre du jour, il souhaiterait recueillir l'avis des Maires en Bureau avant d'avancer plus dans la réflexion, car il s'agit d'une décision fiscale qui ne peut être prise qu'au niveau communal et non intercommunal.

La commission pense qu'une mise en place homogène sur les dix communes, comme par exemple la taxe locale d'équipement, serait une bonne chose.

Un point sur le nombre de logements potentiellement concernés devra être fait.

Réflexion sur un éventuel PLU intercommunal

Dominique ALLAIN souhaiterait recueillir l'avis des Maires en Bureau avant d'avancer plus dans la réflexion. Néanmoins, la commission veut avoir un premier échange sur le sujet.

Après un recensement des documents d'urbanisme existants (toutes les communes ont un document sauf St-Etienne de Serres), le PLU semble plus adapté qu'une carte communale, car il permet des prévisions à plus long terme.

Jean-Louis VIDIL pense que cette réflexion sur un PLU intercommunal est très en lien avec le travail voulu sur le développement coordonné des énergies renouvelables.

Jacques PLUMECOCQ précise que du point de vue environnemental, une telle mutualisation est indispensable (protection de corridors écologiques, etc.).

Jean-Paul VALETTE pense que ce type de document est très difficile à réaliser de part les différences entre communes.

Dominique ALLAIN pense que si un PLU est un document trop abouti pour être mutualisé à l'échelle de dix communes, le volet « réflexion » pourrait déjà être réalisé, puis les zonages resteraient au niveau communal. L'action de la Communauté de communes pourrait prendre la forme d'un PADD (projet d'aménagement et de développement durable), sans en avoir la forme juridique. Les PADD officiels communaux reprendraient les principes du document de cadrage intercommunal.

Béatrice MAIRE tient à prévenir du risque de documents communaux juxtaposés plutôt que complémentaires.

La conception d'un PLU intercommunal est estimée à quatre ou cinq ans de travail. Dominique ALLAIN évoque une hypothétique évolution du périmètre de l'intercommunalité, qu'il serait

peut-être judicieux d'attendre avant de lancer ce travail long et onéreux ; ou de le réaliser en partenariat avec une autre intercommunalité.

La commission pense en effet que ce projet ne peut être lancé que quand l'avenir institutionnel sera plus clair.

Dominique ALLAIN précise que la réflexion sur un éventuel SCoT par le SMEOV lui paraît concomitante.

La commission est plutôt favorable pour avancer vers « un vouloir urbaniser de façon concertée sur les dix communes », mais Annie LOUIS, Robert LAVIS et Roland ROUCAUTE souhaiteraient mieux connaître les avantages et les inconvénients d'un PLU intercommunal.

Dominique ALLAIN propose que la Communauté de communes reçoive un territoire et un professionnel ayant déjà réalisé une démarche de PLU intercommunal, comme l'a fait dernièrement le CAUE, pour que chaque élu communal puisse savoir ce qu'est un tel document (conception, conséquences, etc.).

Béatrice MAIRE cite des exemples : le Cap corse, le sud de Dijon,... territoires avec qui elle a participé à une réunion téléphonique de Mairie-conseils sur le sujet, il y a quelques années.

Pour mener à bien ce travail d'information, Dominique ALLAIN propose de demander l'inscription au budget de 1.500 euros (organisation d'un temps de colloque, venue d'une collectivité, intervention d'un professionnel, buffet, etc.).

Cet événementiel aurait lieu avant l'été.

Partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne

Dominique ALLAIN informe qu'une réunion avec l'école nationale supérieure d'architecture de St-Etienne et le PNR a eu lieu le 13 janvier dernier, à la Communauté de communes.

L'action de l'ENSASE sur le territoire se réfère à un thème général qui est : qu'est-ce que habiter l'espace rural aujourd'hui ? Elle se déclinerait en 4 points (dont une partie seulement fait partie de l'action avec le PNR) :

1. travail de sensibilisation

→ 5 juin : samedi découverte du PNR à St-Michel visite éco-hameau + atelier pour enfants + séminaire sur maisons passives)

→ 6 ateliers de sensibilisation dans écoles / collège / centre de loisirs printemps et été

2. travail de recherche

→ atelier / colloque en octobre puis une publication (comme déjà fait avec le PNR des volcans d'Auvergne)

3. ateliers pédagogiques sur un semestre

→ 10 à 20 étudiants en commande libre, échange avec la population,... Printemps 2011

4. valorisation de l'ensemble

→ un film documentaire, des articles dans la lettre du PNR, dans lo plancho

Didier PICHERAL explique qu'en plus, l'école d'architecture suivra le projet d'éco-hameau envisagé à Cintenat (hors terrain intercommunal).

Pour rappel, le Conseil communautaire a déjà voté un montant de 1.600 euros comme participation à cette action.

Fin de réunion.